



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Detenus

Question écrite n° 9112

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur la proportion d'étrangers parmi les détenus se trouvant dans les établissements pénitentiaires de notre pays. Il lui demande de bien vouloir porter à sa connaissance le nombre exact des étrangers actuellement détenus dans les prisons françaises et plus précisément dans les établissements de détention de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur et du département de Vaucluse. Par ailleurs, il souhaiterait également connaître, d'une part, la nature des crimes et délits pour lesquels ces personnes sont incarcérées et, d'autre part, leur répartition par Etat d'origine.

Texte de la réponse

Les tableaux ci-joints indiquent le nombre de détenus au 1er octobre 1993 pour la métropole, la région Alpes - Provence - Côte d'Azur ainsi que le département de Vaucluse, par nationalité. Les statistiques pénitentiaires ne permettent pas de fournir des données concernant la nature des crimes et délits par nationalité. Nombre d'étrangers incarcérés dans la région Provence - Alpes - Côte d'Azur et dans le département de Vaucluse au 1er octobre 1993 (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9112

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4440

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 273